Washington impose des droits antidumping sur l'aluminium chinois

Le département du Commerce américain a imposé des droits antidumping provisoires compris entre 97 et 162% sur les importations de feuilles d'aluminium chinoises, jugées contraires au droit de la concurrence.

Des droits antidumping provisoires compris entre 97 et 162% sont imposés par le département du Commerce américain sur les importations de feuilles d'aluminium chinoises, jugées contraires au droit de la concurrence. Cette décision préliminaire représente une victoire pour les fabricants américains de feuilles d'aluminium, qui ont déposé plainte auprès du département, accusant les industriels chinois d'inonder le marché américain de manière anticoncurrentielle.

En 2016, les importations de feuilles d'aluminium chinoises aux[Etats-Unis](http://www.usinenouvelle.com/etats-unis/%22%20%5Co%20%22Toute%20l%27information%20%C3%A9conomique%20et%20industrielle%20aux%20Etats-Unis%22%20%5Ct%20%22) étaient évaluées à 389 millions de dollars (335 millions d'euros), a précisé le département dans un communiqué, ajoutant qu'une décision finale serait annoncée le 23 février prochain.

En août déjà, le département avait instauré des droits antidumping provisoires allant de 17 à 81% sur ces importations.

Les autorités américaines devaient initialement rendre publique leur décision le 5 octobre, mais l'annonce a été reportée afin d'*"analyser complètement les informations ayant trait au statut de la [Chine](http://www.usinenouvelle.com/chine/%22%20%5Co%20%22Info%20et%20actu%20%C3%A9conomique%20et%20industrielle%20en%20Chine%22%20%5Ct%20%22), qui n'est pas une économie de marché"*, avait expliqué le département du Commerce.

L'administration Trump a fait de la mise en oeuvre stricte du droit commercial une priorité. Du 20 janvier, jour de l'investiture de Donald Trump, au 25 octobre, le département du Commerce dit avoir lancé 77 enquêtes antidumping ou liées aux droits compensatoires, un chiffre en hausse de 61% par rapport à l'année précédente.